

## Burundi : la détaxation de certains produits vivriers a donné de bons résultats

@rib News, 17/07/2017 – Source Xinhua La mesure du gouvernement burundais portant sur la détaxation de certains produits vivriers prise en mars dernier est sanctionnée par de bons résultats, a estimé Domitien Ndiwokubwayo (photo), ministre burundais des Finances. M. Ndiwokubwayo a fait cette remarque lundi à Bujumbura lorsqu'il était invité à répondre aux questions des députés de l'Assemblée nationale, Chambre basse du Parlement.

Cette détaxation portait seulement sur six denrées alimentaires de base : le riz, le haricot, le maïs, la farine de maïs, le manioc et la farine de manioc. Elle fait suite à une crise alimentaire survenue dans le pays à cause des changements climatiques durant la période de la première saison culturale (septembre 2016 - janvier 2017). "Cette mesure a été bénéfique pour le pays, car les denrées alimentaires concernées sont entrées en suffisance au Burundi", a-t-il affirmé, poursuivant qu'elle permettra de combler le déficit de la production nationale, d'approvisionner le marché intérieur et de contrer la flambée des prix des produits vivriers. Selon lui, cette mesure a permis l'entrée au Burundi d'environ 100 tonnes de maïs ainsi qu'une grande quantité de riz, de haricot et de manioc. Toutefois, les réactions des députés ont convergé pour indiquer qu'en dépit de cette mesure, les prix de ces denrées sont restés relativement élevés dans l'ensemble. Au cours d'un micro-baladeur de Xinhua dans un marché de Buyenzi (ouest de Bujumbura-Mairie), les commerçants de ces denrées interrogés ont laissé entendre que le "légger mieux" ressenti au niveau de la vente de ces produits vivriers, n'est pas le fruit de cette mesure de détaxation prise en mars dernier. "La légère baisse des prix enregistrée au niveau de ces denrées alimentaires ainsi ciblées, à savoir une baisse moyenne de 200 francs burundais (200 FBU), n'est pas due à la mesure de détaxation", ont-ils dit. Par exemple, ont-ils illustré, la chute moyenne de 500 francs burundais (500 FBU) observée par exemple en ce qui concerne la légumineuse du haricot, s'explique plutôt par la bonne production saisonnière de celui-ci enregistrée au cours de la deuxième saison culturale (février - juin 2017). Pour sa part, l'Association burundaise des consommateurs, a exprimé son insatisfaction du fait que la liste des six denrées alimentaires bénéficiaire de la mesure de détaxation soit "trop courte", eu égard à l'immensité des besoins alimentaires des consommateurs burundais.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});